



Compte rendu

7^{ème} REUNION DE QUARTIER 1

« Centre » du 30 sept 2024

PREAMBULE : Les présents :
Référénts : Cindy GASPAROLLO et Jean-Luc PARICKMILER.
Secrétaire de séance : Brigitte PELLOLI
Mairie : Le Maire René BOUCHARD et Vincent VAROQUI adjoint.

La réunion débute à 18h05 devant une assemblée d'environ 80 personnes.

Jean-Luc PARICKMILER annonce qu'il mettra fin à cette fonction en fin d'année. Les volontaires intéressés peuvent déjà se rapprocher de la mairie.

SUJETS TRAITES :

Réfection et balisage escalier parking Poro.

L'éclairage à LED a été réalisé et la réfection du cheminement entre le parking et le Rayol sera faite en régie prochainement.

Circulation chemin Cannet et Saint-Antoine.

La circulation Chemins du Cannet, St Antoine et Rayol reste très importante malgré le panneau « Interdit sauf desserte locale » et des véhicules roulent à une vitesse excessive sur cet axe limité à 30 km/h. Il faudrait signaler le 30 à l'heure par des marquages au sol. Des contrôles plus fréquents aux heures sensibles sont demandés.

Il faudrait ralentir la circulation sur cet axe pour limiter les passages des conducteurs étrangers au quartier voulant éviter le feu de l'axe principal.

La montée des Baumettes est à sens unique et le sens de circulation a été inversé. Cependant, les entrées de maisons n'ont pas été conçues pour ce sens, sortir de chez soi est difficile et les conducteurs qui descendent sont parfois agressifs. Régulièrement des véhicules ne respectent pas le sens interdit. Là aussi des contrôles sont demandés.

Le miroir plat en haut du Cannet ne permet pas aux conducteurs venant des Culasses de visualiser la montée, il faudrait poser un miroir bombé.

Vu le grand nombre de véhicules passant sur cet axe, il serait intéressant de connaître le nombre de foyers sur le quartier et d'estimer le nombre de véhicules possédés par les riverains.

Réponse M le Maire : Il y a eu des contrôles effectués par la police municipale à différents horaires même des horaires dits « sensibles ». Une seule verbalisation (L'amende est de 135€ et 4 points). Les contrôles continueront à être menés sur le Cannet , St Antoine et le Rayol ainsi que sur la Baumette, mais au-delà de 10 mn, le contrôle devient inefficace (les gens se préviennent sur les réseaux sociaux) et la police municipale est aussi sollicitée sur de nombreux axes dans d'autres quartiers.

Il faut faire confiance à la stratégie de la Police.

Peindre des 30 au sol : budgétisé sur 2025.

La mairie va refaire une période de comptage pour évaluer les mesures mises en place.

Les chemins étant étroits (moins de 9 m), il n'est pas possible de poser des chicanes en dur.

Les dos d'âne ont un coût (6000€ pour la commune) et représentent une nuisance pour les riverains (bruit, pollution).

Point sur l'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Réponse M le Maire : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été débattu au Conseil Municipal en juillet et confié au bureau d'étude pour bien déterminer les normes à respecter puis débouchera sur une enquête publique dans les mois à venir afin que le PLU soit conforme aux attentes des habitants. Ce dernier devra être compatible avec les grandes orientations du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Point sur le cheminement depuis la maison médicale ou Traverse des Rouvières vers le passage piéton et la récupération des eaux de pluie en bas de la même Traverse des Rouvières.

Réponse M le Maire : Les travaux ont été budgétisés pour cette année. Ceux-ci débuteront bientôt après la résolution de quelques points techniques.

Point sur l'écoulement d'eau sur la D4 :

Réponse M le Maire : La subvention demandée au Conseil Départemental a été obtenue. C'est une source qui coule des terrains privés et qui sort sur la route près d'un caniveau bouché par le calcaire. Les travaux vont être faits et concerneront aussi la reprise du réseau pluvial sur plusieurs centaines de mètres. Par contre, la procédure administrative prend obligatoirement du temps (appel d'offres, étude par les commissions...etc.).

Point sur la reconquête des sentiers pour relier les quartiers au village en mode doux.

Réponse M le Maire : La cartographie des chemins les plus pertinents est toujours en cours. Certains passent sur des terrains privés et nécessitent l'accord des propriétaires.

Déjà quelques pistes : la mairie étudie avec le Département comment consolider la falaise de la traverse de Maupas qui présente des risques d'effondrements. Une fois sécurisée, elle permettrait un accès piéton direct au quartier ouest.

La mairie souhaite aussi rouvrir le sentier des Planètes entre le parking Poro et le quartier de l'Adrech-Cannet et qui serait ainsi une alternative agréable pour les piétons au chemin de St Antoine qui est dangereux.

La Sécurité.

L'éclairage dans le bas du chemin du Cannet est toujours en panne.

Réponse M le Maire : La réparation a été effectuée. Si cela s'est reproduit c'est qu'il y a un problème électrique. Pour plus de réactivité, il faut signaler ces problèmes sur « MairesetCitoyens » afin que les services techniques soient prévenus et interviennent rapidement.

L'accès pour prendre le bus aux Molières avant le grand virage de la D4 est très dangereux.

Réponse M le Maire : La mairie est en pourparlers avec le Département qui est responsable. Le Maire précise qu'il est responsable intramuros, entre les panneaux « entrée » et « sortie » du village alors que le Département est responsable jusqu'aux panneaux Bagnols.

Le lotissement de l'Adrech pose problème.

Quand il pleut fortement, terre, cailloux et eau se déversent sur la route de Fréjus.

Réponse M le Maire : C'est de la responsabilité du Département qui a donné l'autorisation d'une voirie provisoire pour commencer les travaux. A chaque grosse pluie, la mairie doit vérifier qu'il n'y a pas de risque. La Police prend des photos et la mairie fait un signallement au Département.

Pour le « tourner à gauche » en construction, c'est le même principe : il devra être réglementaire et la vérification sera faite par le Département.

Par ailleurs, un peu plus bas, la D4 est en mauvais état dans le virage. La mairie l'a signalé de nombreuses fois au Département qui finalement a décidé d'entreprendre les travaux nécessaires pour rattraper ce faïençage et affaissement.

Signalétique « avancer jusqu'au feu » illisible au feu de la Montée derrière le château.

M le Maire en prend note.

L'Office de Tourisme.

Les aménagements du local sont une réussite (accueillant, décoration, expositions...). Serait-il possible néanmoins d'améliorer la visibilité de l'office depuis la Grand'Rue et par ailleurs sécuriser la sortie sur le Rayol.

Réponse M le Maire : le local a très bien été aménagé par les services techniques municipaux, il est très beau mais effectivement il faut améliorer la signalisation ; la mairie va s'y employer.

Quant à la porte du local, justement elle a été installée en retrait d'un mètre pour garantir la sécurité.

Charte d'embellissement.

Les devant-de-portes, les façades, les fenêtres, les plantations, le mobilier...influencent énormément le « coup d'œil » du village. Un projet de charte avait été proposé à la mairie par les référents.

Réponse M le Maire : vos référents de quartier ont fait un énorme travail de recherche pour trouver des règles d'embellissement pour le village. Cette charte sera incitative (il est de la liberté de chacun d'y souscrire). Le PLU réglementera aussi l'espace-rue dans le domaine public comme par exemple le stationnement.

Marché du Rayol et stationnement.

Problème des places de parking dans le centre du village encore accentué le mardi soir/mercredi et le vendredi soir/samedi par l'installation du marché sur le Rayol.

Manque de visibilité, cependant les exposants apprécient le Rayol pour s'installer.

Réponse M le Maire : Il n'est pas possible de déplacer le marché sur la place de la mairie. Les exposants ne peuvent pas décharger leurs marchandises sereinement et les

emplacements sont restreints. Il y a des mariages, des festivités avec podium, la terrasse du restaurant jouxtant l'installation et le démontage des exposants...

Le Rayol est facile d'accès pour les exposants d'autant plus qu'ils peuvent garer leur véhicule respectif prêt d'eux ; ça ne serait pas le cas Place de la Mairie. La municipalité a augmenté les places de parking à Sainte Anne et face à l'EHPAD. Elle cherche à trouver d'autres lieux de stationnement dans le village mais il est difficile de trouver des terrains.....on ne peut pas faire du tout véhicule non plus. Il reste souvent des places au parking Porro et il y a aussi le parking face à l'EHPAD qui est à environ 300m du village avec trottoir et éclairage.

Nuisances et odeurs de la décharge.

Le long de la route de Fréjus, les bas cotés sont très sales (déchets s'envolant des camions, les filets étant mal ajustés d'autant plus que certains camions roulent vite à la descente). Les jours de grand vent les nombreux gabians tournent sur le village.

Au Cannet, de très fortes odeurs de décharge sont ressenties particulièrement dans la partie basse. Cela a même été insupportable cet été. Quelques signalements chemin des Culasses, à l'Adrech et quelques personnes dans la plaine. Sur Saint- Antoine, pas d'odeurs signalées.

Bagnols en Forêt est un village où il fait bon vivre mais il ne faudrait pas qu'il devienne le « village qui pue ».

Monsieur Sébillotte, le directeur exploitation de la décharge, s'est déplacé mais a dit ne rien sentir. La qualité de son odorat est mise en doute.

Il faut intervenir avant que ce problème ne s'étende. Il y a un mât installé au Cannet pour contrôler les odeurs et qui n'a, semble-t-il, pas enregistré d'odeur significative.

Au-delà des odeurs se pose la question de la qualité de l'air. Madame Gasparollo voudrait monter un collectif et faire contrôler la qualité de l'air par un organisme indépendant.

La mise en cause de la décharge des Lauriers dont l'exploitation a été prolongée par le Préfet jusqu'au 31 décembre 2024 et des glissements de terrain ayant retardé la construction de l'usine multifilière ne satisfont pas.

La décharge du Vallon des Pins étant situé plus haut, les odeurs pourraient être encore plus facilement présentes. Quand on sent la décharge, il faut signaler sur « MaireetCitoyens ». Il est proposé d'inviter M Sébillotte à une prochaine réunion.

Réponse M le Maire : Pour information, depuis le 13 mai 2024, une trentaine de signalements d'odeurs ont été faits, portés par 5 personnes. Chaque fois que possible M Sébillotte s'est déplacé. Arrivant au bout d'un quart d'heure, les odeurs avaient disparues. Cela signifie que les odeurs sont volatiles. La mairie s'est rapprochée d'une entreprise qui va faire une catégorisation des odeurs sur le site puis ensuite sur le quartier du Cannet, avec un appareil bien étalonné. Cela permettra de vérifier l'étalonnage du capteur déjà posé dans la montée du Cannet et de le corriger si besoin.

Il y aura ensuite une caractérisation du type d'odeurs (il faut aussi vérifier que les odeurs de la station d'épuration ne soient pas en cause). Les odeurs sont différentes si ce sont des odeurs de biogaz, de déchets, de lixiviat... Il faut aussi prendre en compte la météo pour voir quand ça sent (vent, pluie....). Cette étude a un coût de 20 000€ et sera financée par la SPL.

M Varoqui rappelle que les odeurs sulfurées sont dégagées par les déchets organiques. Pour supprimer les odeurs, il faut supprimer les déchets organiques des déchets ultimes en triant encore mieux.

M le Maire ajoute : actuellement quand on fait la caractérisation des poubelles, il n'y a pas de différence entre les Bagnolais et les autres. 1/3 de nos poubelles sont des bio-déchets ou du gaspillage alimentaire.

La décharge contient les déchets de 400 000 habitants. Fin décembre le site des Lauriers (5000m2) sera fermé. La mairie est motivée pour chercher des solutions mais on ne peut se baser sur du ressenti. Il faut agir rationnellement car tout ceci a un coût et doit être efficace.

Opération citoyenne de nettoyage.

« Nettoyage pour le printemps » du samedi 16 mars avait réuni une vingtaine de volontaires. Les référents proposent de renouveler l'opération un samedi matin courant novembre. Une communication sera faite à cet effet pour un « Nettoyage d'Automne ».

La réunion s'est terminée à 21h30.

Bagnols en Forêt, le 11 octobre 2024

*Jean-Luc PARICKMILER,
Référent.*

*Cindy GASPAROLLO,
Référente.*

*Brigitte PELLOLI,
Secrétaire de séance.*

